University of Alberta Library
0 1620 1546 1807

ALBERTA LEARNING

Maximiser le potentiel humain

Plan d'activités

– 2002 à 2005 –

Alberta
LEARNING

379.1
A43
2002/200
2002/
2005
CDPCOLSP

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

System Wide Planning Branch
Alberta Learning
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton, Alberta T5J 4L5

Téléphone : (780) 422-1281
Télécopieur : (780) 422-0880
Courriel : learning-systemwideplanning@learning.gov.ab.ca

Pour appeler sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, veuillez d'abord composer le 310-0000.

Ce document est disponible à Internet à www.learning.gov.ab.ca/french

Copyright © 2002, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins éducatives et sans but lucratif.

ISSN : 1700-5728 Plan d'activités d'Alberta Learning

Plan d'activités d'Alberta Learning
– 2002 à 2005 –

Énoncé des responsabilités

Ce plan d'activités, qui porte sur les trois années commençant le 1er avril 2002, a été préparé sous ma direction conformément à la Loi concernant l'obligation de rendre compte (*Government Accountability Act*) et aux conventions comptables du gouvernement. Il tient compte de toutes les décisions stratégiques gouvernementales prises en date du 4 mars 2002 et susceptibles, à notre connaissance, d'avoir des répercussions matérielles, économiques ou financières.

Les priorités du Ministère énoncées dans le présent document ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement. Je m'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan triennal.

Le ministre d'Alberta Learning,

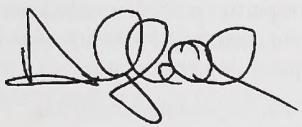

Dr Lyle Oberg

Le 4 mars 2002

Plan d'activités d'Alberta Learning – 2002 à 2005 –

Grâce à son plan d'activités de 2002 à 2005, Alberta Learning établit une orientation à long terme permettant d'en arriver à un apprentissage continu de qualité, soutenu par un système responsable, flexible, accessible et d'un coût abordable. Alberta Learning travaille avec les parties prenantes pour faire en sorte que toutes les composantes du plan d'activités continuent à répondre aux besoins changeants des apprenants.

Vision

Maximiser le potentiel humain.

Mission

Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprentissage continu, une communauté mondialement reconnue permettant aux Albertains d'être des citoyens responsables, altruistes, créatifs, autonomes et productifs qui contribuent au bien-être d'une société prospère fondée sur le savoir.

Principes

Priorité à l'apprenant... Le système d'apprentissage continu est axé sur l'apprenant.

Accessible..... Les Albertains ont accès à des possibilités d'apprentissage de qualité.

Collaboration..... Les partenaires et les parties prenantes collaborent avec le Ministère pour assurer la prestation sans discontinuité de l'apprentissage continu.

Responsabilité ..... Le Ministère veille à la responsabilisation du système et à la discipline financière.

Réceptivité ..... Le Ministère crée un système d'apprentissage souple, permettant de prévoir et de satisfaire les besoins des apprenants.

Innovation..... Le Ministère intègre au système d'apprentissage des solutions technologiques de pointe.

Équité..... Le Ministère assure un accès équitable aux possibilités d'apprentissage continu.

Valeurs

Respect Intégrité Confiance Ouverture Bienveillance

Activités essentielles

1. Apprentissage de base (*Basic Learning*)
2. Apprentissage des adultes (*Adult Learning*)
3. Apprentissage et formation dans l'industrie (*Apprenticeship and Industry Training*)

Divisions – Activités essentielles

Les trois divisions responsables des activités essentielles d'Alberta Learning assurent les services et établissent les normes d'apprentissage du système d'enseignement. Ces divisions œuvrent en collaboration étroite pour assurer la continuité des programmes et le cheminement harmonieux des apprenants.

Division de l'apprentissage de base (*Basic Learning*)

Cette division soutient les autorités scolaires et les apprenants jusqu'en 12e année en élaborant et en établissant des normes, en évaluant le curriculum, en délivrant les brevets d'enseignement et en venant en aide aux élèves ayant des besoins divers.

Division de l'apprentissage des adultes (*Adult Learning*)

Cette division soutient les étudiants adultes en finançant les fournisseurs de services d'enseignement, en approuvant les programmes d'études des établissements publics, en autorisant et en agréant les fournisseurs de programmes privés, en finançant les services destinés aux immigrants et en fournissant de l'aide financière aux étudiants.

Division de l'apprentissage et de la formation dans l'industrie (*Apprenticeship and Industry Training*)

Cette division soutient le réseau d'apprentissage et de formation dans l'industrie en favorisant l'élaboration et le respect des normes de formation et d'accréditation au sein de l'industrie, en fournissant des services d'inscription et d'orientation aux apprentis et aux employeurs, en travaillant de concert avec les établissements pour coordonner la formation technique et accréditer les apprentis ainsi que d'autres personnes répondant aux normes de l'industrie.

Divisions d'intégration et d'encadrement

Fidèles aux principes directeurs d'intégration et d'encadrement, ces divisions fournissent, à l'échelle du Ministère, des services propices à la responsabilisation interdivisionnelle.

Division des services stratégiques et d'information (*Information and Strategic Services*)

Cette division propose des options politiques, une planification, une gestion de l'information et un soutien en matière de technologies d'apprentissage.

Division de l'amélioration du système et de la communication de rapports (*System Improvement and Reporting*)

Cette division vérifie le rendement des élèves, prépare des rapports sur le rendement et évalue ce dernier, évalue les résultats et favorise une amélioration continuelle.

Division des services ministériels (*Corporate Services*)

Cette division veille à la responsabilisation du système et au maintien de la discipline financière, élabore les plans budgétaires, coordonne les ressources humaines, et assure la gestion du matériel imprimé et des ressources.

Direction des communications (*Communications*)

Cette direction a la responsabilité de communiquer l'information et de faire connaître les réalisations.

Liens avec les activités essentielles et les objectifs du gouvernement

Activités essentielles du gouvernement

- **Population**... Les objectifs visent à améliorer la qualité de vie des Albertains et de leurs familles. Ils reflètent les priorités du gouvernement concernant la santé, l'éducation, nos enfants, les personnes dans le besoin et les Autochtones de l'Alberta.
- **Prospérité**... Les objectifs visent à préserver notre qualité de vie. Ils reflètent les priorités que le gouvernement a établies pour notre économie, la population active, les lieux de travail, l'infrastructure, les industries à valeur ajoutée, le commerce d'exportation et la situation financière de l'Alberta.
- **Préservation**... Les objectifs reflètent les objectifs du gouvernement concernant la sécurité communautaire, nos ressources renouvelables, l'environnement, notre patrimoine naturel, historique et culturel, et les relations de l'Alberta avec les autres échelons du gouvernement.

Objectifs du gouvernement concernant le système d'apprentissage

Nos enfants grandissent dans une société bienveillante, sécuritaire et saine, propice au succès de leur apprentissage.

Les élèves de l'Alberta excellent.

Les Albertains sont autonomes.

Le degré de bien-être et d'autonomie des Autochtones est comparable à celui des autres Albertains.

L'Alberta jouit d'une économie prospère.

La population active de l'Alberta est hautement qualifiée et productive.

Les entreprises de l'Alberta sont de plus en plus innovatrices.

L'Alberta est dotée d'une infrastructure efficace.

L'Alberta est dotée d'un gouvernement financièrement stable, ouvert et responsable.

Les entreprises albertaines augmentent leurs exportations.

L'Alberta collabore avec d'autres gouvernements et maintient une position forte au sein du Canada.

Activités essentielles du Ministère

1. Apprentissage de base
2. Apprentissage des adultes
3. Apprentissage et formation dans l'industrie

Objectifs du Ministère

1. Possibilités d'apprentissage de qualité
   - Réceptivité et flexibilité, accessibilité, coût abordable
2. Excellence des résultats d'apprentissage
3. Apprenants prêts pour l'apprentissage continu, le monde du travail et leur rôle de citoyen
4. Relations de travail efficaces avec les partenaires
5. Ministère hautement réceptif et responsable

Bibliothèque Saint-Jean
University of Alberta

Enjeux stratégiques pour Alberta Learning

Certains facteurs ont une incidence déterminante sur le système d'apprentissage. À partir de ces facteurs, le Ministère a identifié des enjeux stratégiques prioritaires qui jettent les assises nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et des initiatives énoncées dans le plan d'activités. Parmi ces enjeux, notons le fait :

- de faire preuve de leadership en matière de création d'une vision claire en ce qui a trait à l'apprentissage continu en Alberta;
- de maintenir la qualité du système d'apprentissage à la lumière des attentes plus élevées;
- d'atteindre les résultats en vue d'une amélioration continuelle du système d'apprentissage;
- d'optimiser le recours à la technologie dans le but de rehausser les possibilités d'apprentissage en Alberta.

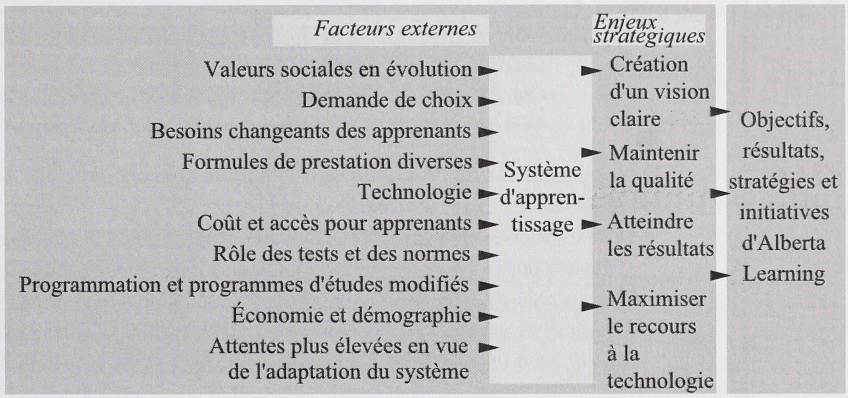

Résultats, stratégies et initiatives dans le cadre des objectifs d'Alberta Learning

Afin de soutenir les objectifs d'Alberta Learning, le Ministère a énoncé des résultats pour chacun des objectifs d'apprentissage. Les stratégies et les initiatives s'inscrivant dans le cadre de chaque résultat guideront le Ministère au cours des trois prochaines années. Les mesures de rendement principales sont indiquées dans cette section afin de permettre d'évaluer les progrès. Lorsque les résultats se situent dans les 95 pour cent de l'objectif, celui-ci est considéré comme atteint.

PREMIER OBJECTIF — POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

RÉSULTAT 1.1	***RÉCEPTIVITÉ ET FLEXIBILITÉ***
	Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.
Mesure 1.1.a	Membres du grand public satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de l'éducation de base

Réel 1998-99	66 %
Réel 1999-2000	68 %
Réel 2000-01	70 %
Objectif 2002-03	*70 %*
Objectif 2003-04	*70 %*
Objectif 2004-05	*70 %*

Mesure 1.1.b

Diplômés récents du secteur postsecondaire qui sont satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de leur éducation (données recueillies à partir de sondages effectués auprès des diplômés de 1998-1999)

Universités	77 %
Collèges publics	85 %
Instituts techniques	75 %
Universités et (ou) collèges privés	92 %
Ensemble du système	80 %
Objectif 2002-03	*80-85 %*
Objectif 2003-04	*80-85 %*
Objectif 2004-05	*À déterminer lorsqu'il y aura suffisamment de données*

Mesure 1.1.c

Diplômés récents de programmes d'apprentis qui sont satisfaits de leur formation sur le tas

Réel 1998-99	91 %
Réel 2000-01	92 %
Objectif 2002-03	*90 %+*
Objectif 2003-04	*90 %+*
Objectif 2004-05	*90 %+*

Mesure 1.1.d

Diplômés récents de programmes d'apprentis qui sont satisfaits de leur formation technique

Réel 1998-99	94 %
Réel 2000-01	95 %
Objectif 2002-03	*90 %+*
Objectif 2003-04	*90 %+*
Objectif 2004-05	*90 %+*

STRATÉGIE 1.1.1

Recourir davantage à l'information et à la consultation stratégiques afin de cerner et d'évaluer les besoins prioritaires des apprenants et des parties prenantes.

Initiative a

Entreprendre des initiatives de concertation et de recherche de politiques, notamment :

- un cadre de référence politique en vue de l'apprentissage continu;
- une vision et un cadre de référence concernant la technologie et ses incidences sur l'apprentissage.

Initiative b

En collaboration avec les conseils scolaires, convenir de méthodes efficaces et permanentes de collecte de l'information sur les résultats.

Initiative c

Déterminer une nouvelle vision pour le système de la maternelle à la 12e année (M-12), vision qui aide les élèves à acquérir les compétences fondamentales et essentielles.

STRATÉGIE 1.1.2

Faire en sorte que les politiques et les programmes d'apprentissage répondent aux besoins prioritaires des apprenants, de la société et de l'économie.

Initiative a

Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les recommandations découlant de l'examen de la politique relative à l'éducation des Autochtones (*Native Education Policy Review*) :

- travailler avec les communautés autochtones et les fournisseurs de services d'enseignement pour aboutir à la collecte volontaire des données;
- évaluer les projets pilotes et les pratiques exemplaires des programmes d'éducation des Autochtones;
- continuer à élaborer des programmes et des ressources dans le but de soutenir l'enseignement des langues et des cultures autochtones.

Initiative b

Mettre en œuvre le cadre de référence de *Campus Alberta*.

Initiative c

Réviser les programmes d'études et les ressources de certains programmes, tant en français qu'en anglais :

- études sociales;
- carrière et vie;
- sciences;
- langues secondes.

Initiative d

Mettre au point des ressources d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte des différences caractérisant les élèves.

Initiative e

Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'étude visant l'amélioration du rendement des élèves en mathématiques, du préscolaire à la 9e année (*Improving Student Achievement in Early Childhood Services (ECS) - Grade 9 Mathematics*).

Initiative f

Concevoir un cadre stratégique grâce auquel le système d'apprentissage postsecondaire peut relever les défis qui se présenteront à l'avenir.

STRATÉGIE 1.1.3

S'associer à l'industrie pour garantir que le système d'apprentissage répond aux besoins changeants de l'économie.

Initiative a

Déterminer les pressions exercées sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et prendre des mesures pour faire en sorte que les Albertains disposent des habiletés et des connaissances nécessaires pour faire face à l'économie en pleine évolution.

Initiative b

Améliorer les politiques et les programmes d'immigration afin de répondre aux besoins en habiletés prioritaires de l'économie :

- de concert avec le ministère du Développement économique et le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, assurer la mise en œuvre du projet pilote *Provincial Nominees Agreement*;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes dans le but de rehausser la reconnaissance des titres et compétences des Albertains formés à l'étranger, ce qui permettra d'accroître leur participation entière sur le marché du travail.

Initiative c

Collaborer avec *l'Alberta Apprenticeship and Industry Training Board* et le réseau de comités de métiers et de formation professionnelle des industries dans le but de rehausser la faculté d'adaptation du système de formation des métiers et professions aux besoins changeants de l'industrie.

RÉSULTAT 1.2 — ***RÉCEPTIVITÉ ET FLEXIBILITÉ***

Le système d'apprentissage est flexible; il fournit divers programmes et permet divers modes de prestation.

STRATÉGIE 1.2.1 — Favoriser la souplesse des programmes d'apprentissage afin de répondre aux besoins d'une vaste clientèle.

Initiative a — Continuer à prendre des mesures à la lumière des recommandations émanant de l'étude portant sur l'éducation de l'enfance en difficulté (*Special Education Review*).

Initiative b — Assurer la mise en œuvre de la troisième année du programme d'études des Technologies de l'information et de la communication.

Initiative c — Prendre les mesures technologiques qui s'imposent pour que le *Student Finance System* et *l'International Qualifications Assessment System* (IQAS) soient davantage axés sur les usagers.

Initiative d — Rehausser le service à la clientèle et l'efficacité en apportant des améliorations sur le plan de la technologie et des processus au sein du système d'apprentissage et de formation dans l'industrie.

STRATÉGIE 1.2.2 — Présenter des méthodes de prestation différentes afin de répondre aux besoins d'une vaste clientèle.

Initiative a — Mettre au point une banque de programmes d'études en ligne (*On-line Curriculum Repository*) dotée de contenu multimédia visant une variété de programmes et diverses années scolaires.

Initiative b — Réaliser une étude des incidences sur le rendement des élèves qui fréquentent l'école à l'année longue.

Initiative c — Prendre les mesures nécessaires pour pouvoir administrer les tests de rendement et les examens en vue du diplôme en ligne.

Initiative d — Communiquer les résultats et les pratiques efficaces découlant des projets du Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA), s'appuyer sur les résultats des projets pour soutenir l'amélioration continuelle du système d'éducation de base, et faire part des connaissances et des réussites aux enseignants de l'Alberta dans le cadre du colloque annuel du PARSA.

Initiative e — De concert avec les parties prenantes, viser l'amélioration de la prestation de possibilités et de programmes d'apprentissage de qualité supérieure dans les milieux scolaires ayant de petites populations d'élèves, et ce, à la lumière du comité consultatif du Ministère sur la programmation des écoles ayant de petites populations (*Minister's Advisory Committee on Small School Programming*).

Initiative f — Élaborer les ressources d'apprentissage par modules et de nouveaux moyens d'offrir des cours aux apprentis de l'Alberta.

RÉSULTAT 1.3 — ***ACCESSIBILITÉ***

Tous les Albertains peuvent participer à un apprentissage de qualité.

Mesure 1.3.a — Membres du grand public qui estiment que les Albertains ont facilement accès à l'apprentissage continu (mesure en cours d'élaboration)

STRATÉGIE 1.3.1 Rehausser l'accès aux possibilités d'apprentissage.

Initiative a En collaboration avec les fournisseurs de services d'enseignement, élaborer et mettre en œuvre un processus de recherche coopératif et qualitatif dans le but de se pencher sur les usages efficaces du SuperNet pour favoriser l'apprentissage dans des milieux variés.

Initiative b Collaborer avec les parties prenantes pour trouver des façons de promouvoir et de maintenir l'accès à des programmes d'apprentissage de qualité dans les communautés rurales peu peuplées.

Initiative c De concert avec les parties prenantes, faire connaître aux élèves du secondaire les cheminements de carrière des divers métiers et leurs avantages.

STRATÉGIE 1.3.2 Prendre les mesures nécessaires du point de vue physique, technologique et des ressources humaines pour répondre aux exigences du système d'apprentissage.

Initiative a Avec le concours du ministère de l'Innovation et de la Science et d'autres partenaires, assurer la mise en œuvre du SuperNet au sein du système d'apprentissage.

Initiative b Veiller à ce que les besoins en capital du système postsecondaire soient bien définis.

Initiative c En consultation avec les écoles et les établissements postsecondaires, faire en sorte que les ressources humaines du système d'apprentissage soient adéquates à long terme.

Initiative d Transférer, au ministère de l'Infrastructure, le budget d'exploitation et d'entretien des bâtiments scolaires.

Initiative e En collaboration avec le ministère de l'Infrastructure, entreprendre une étude d'utilisation des installations postsecondaires.

RÉSULTAT 1.4 ***COÛT ABORDABLE***

Le coût n'est pas un obstacle à la participation des apprenants aux possibilités d'apprentissage.

Mesure 1.4.a Membres du grand public satisfaits du coût abordable du système d'apprentissage (mesure en cours d'élaboration)

STRATÉGIE 1.4.1 Encourager les apprenants et leurs familles à sa préparer financièrement à faire face aux possibilités d'apprentissage.

Initiative a Mettre en œuvre des plans d'action pour aider les élèves à faire des choix informés en ce qui a trait à des études plus poussées, et ce, en se fondant sur le cadre de référence concernant la communication en matière du *Accessibility Communication Framework*.

STRATÉGIE 1.4.2 Faire en sorte que les apprenants disposent des ressources nécessaires pour leur permettre de prendre part aux possibilités d'apprentissage.

Initiative a Continuer de travailler en collaboration avec les établissements postsecondaires et les élèves pour que les droits de scolarité soient toujours abordables.

Initiative b Prendre des mesures pour faire en sorte que l'endettement des élèves soit réaliste, tant pour les apprenants que leurs familles.

RÉSULTAT 1.5 — ***COÛT ABORDABLE***

Le système d'apprentissage est abordable financièrement.

Mesure — Se reporter à la mesure 1.4.a.

STRATÉGIE 1.5.1 — Promouvoir la flexibilité et la réceptivité des mécanismes de financement du système d'apprentissage.

Initiative a — Continuer de mettre en œuvre les recommandations du comité d'étude du financement des établissements postsecondaires (*MLA Post-Secondary Funding Review*).

STRATÉGIE 1.5.2 — Rester attentif aux importantes pressions exercées sur les coûts.

Initiative a — En consultation avec les parties prenantes, concevoir un nouveau modèle de répartition du financement qui cadre avec l'examen des résultats de l'éducation de base (*Outcomes Review for Basic Education*).

Initiative b — De concert avec le ministère de l'Innovation et de la Science, consolider la fonction de recherche des universités de l'Alberta.

DEUXIÈME OBJECTIF — EXCELLENCE DES RÉSULTATS

RÉSULTAT 2.1 — ***LES APPRENANTS ATTEIGNENT DES NORMES ÉLEVÉES.***

Mesure 2.1.a — Pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e années atteignant les normes aux tests de rendements provinciaux

	Résultats – Élèves inscrits				Résultats – Élèves qui ont passé le test			
Année / Matière *acceptable/excellence*	**2000-01 Réel**	**2002-03 Objectif**	**2003-04 Objectif**	**2004-05 Objectif**	**2000-01 Réel**	**2002-03 Objectif**	**2003-04 Objectif**	**2004-05 Objectif**
3e année								
Anglais	83 %/16 %	83 %/17 %	83 %/17 %	84 %/18 %	89 %/17 %	90 %/18 %	91 %/18 %	90 %/19 %
Mathématiques	82 %/24 %	82 %/24 %	82 %/24 %	83 %/25 %	88 %/25 %	89 %/26 %	89 %/26 %	90 %/27 %
6e année								
Anglais	79 %/15 %	79 %/16 %	79 %/16 %	80 %/17 %	85 %/16 %	85 %/17 %	86 %/17 %	86 %/18 %
Mathématiques	79 %/18 %	78 %/17 %	79 %/18 %	80 %/19 %	85 %/19 %	85 %/18 %	86 %/19 %	86 %/19 %
Sciences	82 %/25 %	80 %/25 %	81 %/25 %	81 %/25 %	88 %/27 %	88 %/27 %	88 %/27 %	88 %/27 %
Études sociales	79 %/19 %	78 %/18 %	78 %/18 %	S.O.	85 %/20 %	85 %/20 %	85 %/20 %	S.O.
9e année								
Anglais	79 %/13 %	80 %/13 %	80 %/13 %	81 %/14 %	89 %/15 %	90 %/15 %	90 %/16 %	90 %/16 %
Mathématiques	67 %/16 %	70 %/15 %	70 %/15 %	70 %/15 %	75 %/18 %	77 %/17 %	77 %/17 %	78 %/17 %
Sciences	72 %/12 %	72 %/12 %	72 %/13 %	72 %/14 %	80 %/13 %	79 %/14 %	80 %/14 %	80 %/15 %
Études sociales	73 %/16 %	73 %/16 %	73 %/16 %	S.O.	82 %/18 %	81 %/18 %	81 %/18 %	S.O.

À noter : Le pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable inclut le pourcentage ayant atteint la norme d'excellence. Les objectifs ne sont pas fixés pour la première année d'un nouveau programme d'études. C'est pourquoi la mention s.o. (sans objet) figure en certains endroits.

Mesure 2.1.b

Pourcentages d'élèves ayant atteint la norme acceptable aux examens de 12e année

Matière *acceptable/excellence*	1999-00 Réal	2000-01 Objectif	2002-03 Objectif	2003-04 Objectif	2004-05 Objectif
Anglais 30	89 %/16 %	89 %/19 %	Les objectifs seront établis lorsqu'il existera des données comparables d'une année à l'autre.		
Anglais 33	88 %/8 %	87 %/8 %			
Études sociales 30	84 %/16 %	85 %/19 %			
Études sociales 33	81 %/13 %	81 %/13 %			
Mathématiques pures 30	S.O.	77 %/20 %			
Mathématiques appl. 30	S.O.	82 %/11 %			
Biologie 30	81 %/23 %	81 %/27 %			
Chimie 30	84 %/24 %	79 %/22 %			
Physique 30	83 %/28 %	79 %/24 %			
Sciences 30	78 %/11 %	83 %/14 %			

À noter : Le pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable inclut le pourcentage ayant atteint la norme d'excellence. Le programme d'examens de 12e année est en train de faire l'objet de modifications pour permettre la comparaison des résultats d'une année à l'autre. À compter de l'année scolaire 2000-2001, le programme de Mathématiques pures 30 est entré en vigueur, tandis que le programme de Mathématiques appliquées 30 a été mis en œuvre la même année scolaire mais sur une base facultative.

STRATÉGIE 2.1.1

Assurer la qualité supérieure constante de l'enseignement donné dans les écoles de l'Alberta.

Initiative a

Faire des recherches sur l'efficacité de la formation initiale des enseignants et en communiquer les résultats.

Initiative b

Préparer un plan concernant les programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel pour améliorer les habiletés des enseignants en matière d'intégration de la technologie, et ce, en collaboration avec les fournisseurs provinciaux de services de perfectionnement professionnel.

STRATÉGIE 2.1.2

Améliorer l'évaluation du rendement des apprenants.

Initiative a

Veiller à ce que les normes des examens de 12e année soient cohérentes.

STRATÉGIE 2.1.3

Reconnaître les réalisations des apprenants.

Initiative a

Acquérir une meilleure connaissance des niveaux d'éducation et des conditions d'accès aux métiers, aux professions et aux établissements d'enseignement dans les autres pays du monde.

Initiative b

Faire en sorte que l'apprentissage fait au secondaire soit adéquatement reconnu lorsque les élèves passent au système postsecondaire.

Initiative c

Augmenter la transmissibilité des apprentissages antérieurs au système postsecondaire.

STRATÉGIE 2.1.4

Encourager et récompenser l'excellence.

Initiative a

Donner une nouvelle dimension aux programmes de bourses et de prix de l'Alberta afin de souligner les réalisations des apprenants.

Initiative b

En consultation avec l'industrie, instituer de nouvelles bourses d'études pour récompenser les réalisations des apprentis.

Initiative c

De concert avec le ministère du Développement communautaire, établir des bourses en guise de commémoration du cinquantième anniversaire de règne de la Reine.

RÉSULTAT 2.2 ***LES APPRENANTS TERMINENT LEURS PROGRAMMES.***

Mesure 2.2.a

Pourcentages d'élèves ayant terminé leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année

Réel 1999-2000	72 %
Objectif 2002-03	*72 %*
Objectif 2003-04	*73 %*
Objectif 2004-05	*75 %*

Mesure 2.2.b

Pourcentages d'Albertains âgés entre 25 et 34 ans ayant terminé leurs études secondaires et leurs études postsecondaires, respectivement

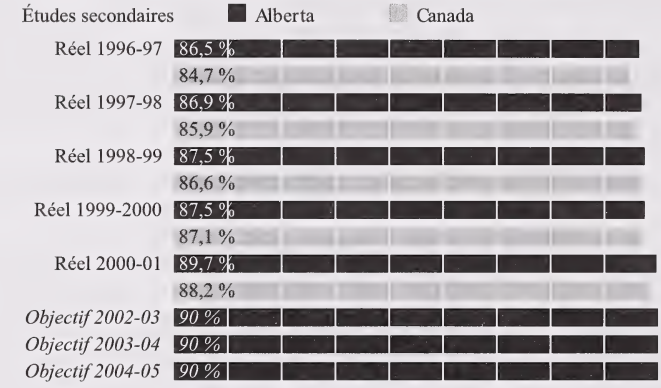

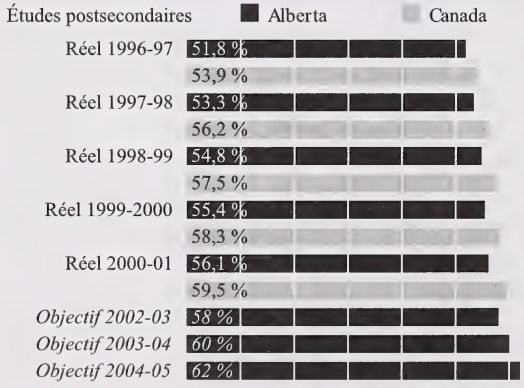

Mesure 2.2.c

Pourcentages d'apprentis ayant terminé leurs programmes

Réel 1996-97	73 %
Réel 1997-98	74 %
Réel 1998-99	75 %
Réel 1999-2000	75 %
Objectif 2002-03	*73 %+*
Objectif 2003-04	*73 %+*
Objectif 2004-05	*73 %+*

Mesure 2.2.d Achèvement des études secondaires (mesure en cours d'élaboration)

STRATÉGIE 2.2.1 Concevoir des initiatives permettant d'aider les apprenants à achever leurs programmes d'études.

Initiative a En collaboration avec les autorités scolaires et les parties prenantes, assurer la mise en œuvre des résultats du rapport final intitulé *Élimination des obstacles à l'achèvement des études secondaires.*

TROISIÈME OBJECTIF — APPRENANTS PRÉPARÉS À L'APPRENTISSAGE CONTINU, AU MONDE DU TRAVAIL ET AU RÔLE DE CITOYEN

RÉSULTAT 3.1 ***LES APPRENANTS SONT CAPABLES D'APPRENDRE TOUT AU LONG DE LEUR VIE.***

Les enfants qui commencent leur scolarité sont prêts à apprendre.

Mesure 3.1.a Mesure de l'aptitude à apprendre (mesure en cours d'élaboration)

STRATÉGIE 3.1.1 Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les services offerts au niveau préscolaire.

Initiative a Soutenir et évaluer les incidences des initiatives intergouvernementales et ministérielles en matière de programmation préscolaire destinée à la petite enfance, comme le programme de littératie précoce, le programme de littératie parents-enfants, le programme de soutien aux parents, le programme d'évaluation de la petite enfance et les visites à domicile.

RÉSULTAT 3.2 ***LES APPRENANTS SONT CAPABLES D'APPRENDRE TOUT AU LONG DE LEUR VIE.***

Les Albertains sont capables d'apprendre tout au long de leur vie : à l'école, au travail et dans la société.

Mesure 3.2.a Membres du grand public estimant que les apprenants adultes sont bien préparés à l'apprentissage continu

Réel 1999-2000	74 %
Réel 2000-01	77 %
Objectif 2002-03	*77 %*
Objectif 2003-04	*78 %*
Objectif 2004-05	*À déterminer lorsqu'il existera suffisamment de données*

STRATÉGIE 3.2.1 Instaurer des initiatives qui aideront les Albertains à apprendre à toutes les étapes de leur vie.

Initiative a Préparer un cadre de référence et mettre en œuvre des initiatives ministérielles donnant suite aux recommandations du comité sur l'apprentissage continu (*MLA Committee on Lifelong Learning*).

RÉSULTAT 3.3 ***LES APPRENANTS SONT BIEN PRÉPARÉS AU MONDE DU TRAVAIL.***

Les apprenants savent trouver un emploi et le conserver.
Les employeurs sont satisfaits des connaissances, des compétences et des attitudes des employés.

Mesure 3.3.a

Taux d'emploi des diplômés des établissements postsecondaires

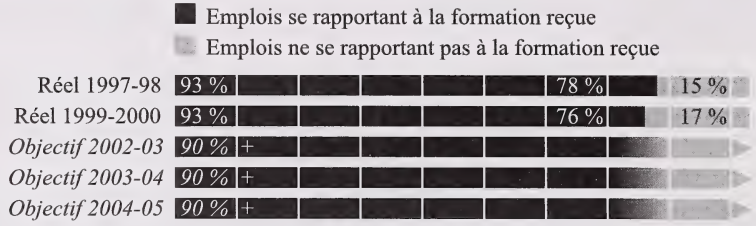

STRATÉGIE 3.3.1

Créer de multiples possibilités qui préparent les apprenants à atteindre leurs objectifs dans le monde du travail – au Canada et à l'étranger.

Initiative a

Promouvoir la mobilité interprovinciale des travailleurs grâce au Système d'information de gestion des examens interprovinciaux, au programme des normes interprovinciales (*Red Seal*) et à d'autres programmes d'évaluation et de reconnaissance.

Initiative b

En consultation avec le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, mettre au point de meilleurs renseignements et services d'apprentissage sur le service d'information d'Alberta Learning (*Alberta Learning Information Service – ALIS*).

RÉSULTAT 3.4

LES APPRENANTS SONT PRÉPARÉS À LEUR RÔLE DE CITOYEN.

Mesure 3.4.a

Membres du grand public estimant que les apprenants sont bien préparés à leur rôle de citoyen

Élèves du secondaire	Réel 1999-2000	41 %
	Réel 2000-01	48 %
	Ojbectif 2002-03	*48 %*
	Objectif 2003-04	*49 %*
	Objectif 2004-05	*À déterminer lorsqu'il existera suffisamment de données*
Apprenants adultes	Réel 1999-2000	62 %
	Réel 2000-01	67 %
	Objectif 2002-03	*67 %*
	Objectif 2003-04	*68 %*
	Objectif 2004-05	*À déterminer lorsqu'il existera suffisamment de données*

STRATÉGIE 3.4.1

Fournir des possibilités d'apprentissage visant à promouvoir une citoyenneté active et responsable.

Initiative a

Faire en sorte que les bénévoles aient plus d'occasions d'apprendre et d'apporter une contribution à leur communauté.

Initiative b

Intégrer les notions de rôle de citoyen et d'identité aux résultats d'apprentissage généraux fondamentaux des études sociales, de la maternelle à la 12e année.

STRATÉGIE 3.4.2

Créer des possibilités d'apprentissage destinées à promouvoir le succès des Albertains dans la société planétaire.

Initiative a

Mettre en œuvre la stratégie d'éducation internationale de l'Alberta (*Alberta International Education Strategy*).

Initiative b

Réagir aux recommandations découlant du rapport sur l'amélioration de l'apprentissage des langues secondes (*Enhancing Second Language Learning Project*).

QUATRIÈME OBJECTIF — RELATIONS DE TRAVAIL EFFICACES AVEC LES PARTENAIRES

RÉSULTAT 4.1

LES PARTENARIATS EFFICACES RÉPONDENT AUX BESOINS EN APPRENTISSAGE DES ALBERTAINS.

Mesure 4.1.a

Satisfaction des partenaires interministériels et des parties prenantes du système d'apprentissage au sujet des relations de travail avec le personnel d'Alberta Learning

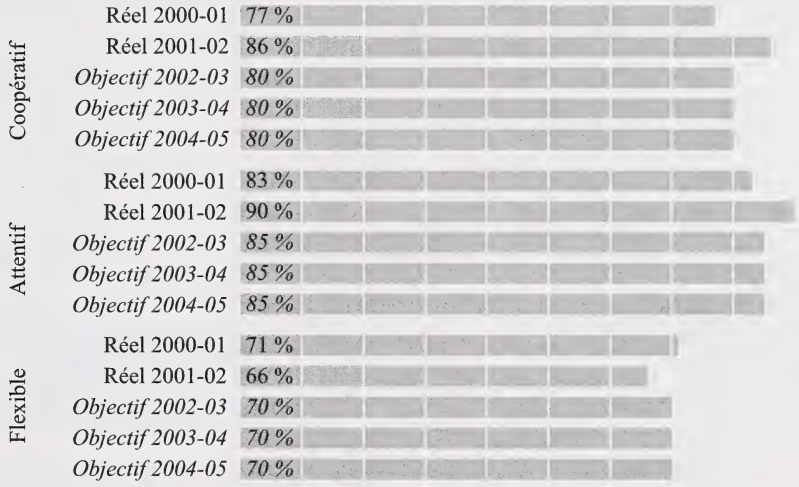

STRATÉGIE 4.1.1

Travailler de concert avec les parties prenantes dans le cadre de la conception, de la prestation et de l'évaluation du système d'apprentissage.

Initiative a

Mettre en œuvre les recommandations donnant suite à l'analyse de situation du Protocole de l'Ouest canadien (POC).

Initiative b

En collaboration avec les parties prenantes, rehausser la durabilité de l'initiative « Écoles bienveillantes et sécuritaires ».

STRATÉGIE 4.1.2

Entreprendre, élaborer et soutenir des initiatives interministérielles.

Initiative a

Faire sa part dans le cadre de politiques interministérielles prioritaires, notamment la politique concernant les Autochtones (*Aboriginal Policy Initiative*), la stratégie de développement économique (*Economic Development Strategy*), l'initiative de durabilité de la santé (*Health Sustainability Initiative*) et l'initiative concernant les enfants et les jeunes de l'Alberta (*Alberta Children and Youth Initiative*).

Initiative b

Soutenir d'importantes initiatives administratives interministérielles, soit le centre de services ministériels de l'Alberta (*Alberta Corporate Service Centre Initiative*), la stratégie de perfectionnement des ressources humaines des ministères (*Corporate Human Resource Development Strategy*), la stratégie visant la technologie et la gestion de l'information au sein des ministères

(*Corporate Information Management/Information Technology Strategy*) et le projet de guichet unique de l'Alberta (*Alberta One-Window Initiative*).

Initiative c Appuyer d'autres initiatives interministérielles : les gens et la prospérité (*People and Prosperity*) et la stratégie d'emploi des jeunes de l'Alberta (*Alberta Youth Employment Strategy*).

Initiative d Le ministère du Développement communautaire de l'Alberta, Alberta Learning et The Alberta Library examineront, ensemble, les défis liés à la mise sur pied d'une bibliothèque d'information électronique.

RÉSULTAT 4.2 ***LES INITIATIVES COMMUNES CONTRIBUENT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA PROVINCE.***

STRATÉGIE 4.2.1 En collaboration avec les parties prenantes, clarifier les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte dans l'élaboration et la prestation des services éducatifs en Alberta.

Initiative a Promouvoir les priorités en ce qui a trait à l'apprentissage en ligne, à un nouveau modèle portant sur les rôles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en matière d'aide aux élèves et étudiants, en ce qui a trait aux attentes des établissements postsecondaires et à la recherche universitaire, et ce, en concertation avec le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMÉC) et les autres parties prenantes.

Initiative b Examiner les possibilités de travailler avec le gouvernement fédéral sur les priorités de la province (communications à bande large, financement des programmes en langue française, technologies de l'information et de la communication et Patrimoine).

Initiative c De concert avec les parties prenantes, déterminer des indicateurs et des mesures de rendement dans le but d'étayer le cadre des résultats des services préscolaires à la 12^{e} année, cadre préparé par le comité d'examen des résultats de l'apprentissage de base (*Review Committee on Outcomes for Basic Learning*).

Initiative d Bien définir les rôles et les responsabilités en matière d'ententes concernant les permis d'utilisation des logiciels, la formation professionnelle relativement à la technologie, et tout autre soutien technologique en collaboration avec les circonscriptions scolaires et les établissements postsecondaires.

Initiative e En collaboration avec d'autres ministères et parties prenantes, soutenir la mise en œuvre des recommandations du rapport suivant : « Cadre de réforme – Rapport du conseil consultatif du Premier ministre sur la santé » (*A Framework for Reform, Report of the Premier's Advisory Council on Health*).

Initiative f Réagir aux résultats du sommet sur l'avenir (*Future Summit*).

STRATÉGIE 4.2.2 Renforcer les partenariats avec l'industrie.

Initiative a Lancer des initiatives en partenariat avec le Canadian Education Resources Council dans le but d'améliorer la qualité des ressources d'apprentissage.

Initiative b Élaborer des programmes d'apprentis dans le but d'appuyer l'objectif du gouvernement de l'Alberta consistant à améliorer le bien-être, l'autonomie et l'employabilité des Autochtones, et ce, en consultation avec l'industrie, des groupes autochtones et d'autres ministères.

CINQUIÈME OBJECTIF — MINISTÈRE HAUTEMENT RÉCEPTIF ET RESPONSABLE

RÉSULTAT 5.1

LE MINISTÈRE FAIT PREUVE DE LEADERSHIP ET TRAVAILLE CONTINUELLEMENT À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS ET OPÉRATIONNELS.

Mesure 5.1.a

Alberta Learning accorde de l'importance à la formation et au perfectionnement du personnel (mesure en cours d'élaboration)

Mesure 5.1.b

Mesure d'efficacité (mesure en cours d'élaboration)

STRATÉGIE 5.1.1

Maximiser l'utilisation de la technologie dans la gestion du savoir, la prise de décision et la communication.

Initiative a

Mettre en œuvre le plan stratégique permettant d'assurer la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

Initiative b

Établir des normes concernant un système de gestion électronique des documents (*Electronic Document Management – EDM*) pour que le Ministère puisse y inclure une fonction exhaustive de gestion des dossiers.

STRATÉGIE 5.1.2

Revoir continuellement les programmes et les pratiques administratives afin de repérer les possibilités d'amélioration de l'efficacité.

Initiative a

Élaborer et mettre en œuvre un système de rapport pour les écoles privées et les fournisseurs privés de services préscolaires, un système qui répond aux besoins en information et en responsabilisation et qui simplifie la collecte des données.

Initiative b

Concevoir et mettre en œuvre au sein du Ministère un plan de reprise des activités (*Business Resumption Plan*).

STRATÉGIE 5.1.3

De pair avec les parties prenantes, examiner et évaluer les initiatives visant à améliorer l'efficacité.

Initiative a

En concertation avec les parties prenantes, perfectionner et améliorer les mesures de rendement et les procédés de mesure sous-jacents aux modèles de responsabilisation de l'apprentissage de base et de l'apprentissage des adultes.

Initiative b

Grâce à l'examen du cadre de financement de l'apprentissage de base, s'assurer que la répartition des fonds est juste, équitable et souple, qu'elle coïncide avec les recommandations du comité d'examen des résultats (*Review Committee on Outcomes*) et qu'elle tient compte des réalités financières de la province.

STRATÉGIE 5.1.4

Améliorer les liens entre la planification stratégique, ministérielle et financière, les ressources humaines, la technologie de l'information et les mesures de rendement.

Initiative a

Continuer à soutenir les ressources humaines au sein du Ministère en :

- mettant en œuvre la stratégie du perfectionnement des ressources humaines des ministères (*Corporate Human Resource Development Strategy*) et le plan des ressources humaines du Ministère, ce qui comprend le programme de perfectionnement des cadres du Ministère;
- fournissant de l'information et des processus permettant d'aligner le rendement du personnel avec la planification du Ministère et du gouvernement.

Initiative b

Cerner les processus et les outils qui permettent de rehausser la gestion du savoir au sein du Ministère.

Initiative c

Mettre en œuvre et perfectionner la stratégie gouvernementale d'apprentissage axée sur les résultats (*Results-Oriented Government – ROG*) au sein du Ministère en préparant de nouveaux modules sur la planification opérationnelle et la gestion des risques.

Initiative d

Revoir et améliorer le cadre de responsabilisation du Ministère dans le but d'améliorer les liens entre l'apprentissage du préscolaire à la 12e année et l'apprentissage des adultes.

STRATÉGIE 5.1.5

Mettre en œuvre des méthodes de rapports et de communication permettant de sensibiliser le grand public aux défis et aux réalisations du système d'apprentissage.

Initiative a

Améliorer les méthodes électroniques et autres visant à tenir au courant les parties prenantes et le grand public au sujet du système d'apprentissage, des initiatives et des résultats.

État des résultats d'Alberta Learning

	Comparable 2000-01 Réel	Comparable 2001-02 Budget	Comparable 2001-02 Prévisions	2002-03 Estimations	2003-04 Objectif	2004-05 Objectif
	(en milliers de dollars)					
RECETTES						
Transferts internes du gouvernement	107 587	71 400	70 400	103 800	125 800	125 800
Impôts fonciers prélevés pour l'éducation	1 151 175	1 048 000	1 077 500	1 093 000	1 136 000	1 182 000
Transferts du gouvernement du Canada	177 146	148 644	167 331	174 586	171 644	168 018
Ventes des ressources d'apprentissage	21 596	26 970	28 604	30 245	30 915	30 915
Primes, droits et permis	4 645	4 330	4 983	4 866	4 893	4 921
Autres recettes	3 091	2 400	2 332	3 440	5 616	8 317
RECETTES DU MINISTÈRE	**1 465 240**	**1 301 744**	**1 351 150**	**1 409 937**	**1 474 868**	**1 519 971**
DÉPENSES						
Programme						
Soutien à l'exploitation (écoles publiques et séparées)	2 624 620	2 829 588	2 828 284	2 940 588	3 072 339	3 181 618
Régime de retraite des enseignants	215 295	225 199	222 845	236 948	248 115	253 997
Services préscolaires	123 420	158 223	158 223	164 225	169 123	173 477
Soutien aux écoles privées	54 699	58 221	58 221	60 501	62 140	64 942
Autres programmes d'apprentissage de base	88 700	32 068	33 327	36 722	57 715	57 991
Santé des élèves	26 529	27 750	27 750	28 547	28 994	29 384
Total du soutien à l'apprentissage de base	**3 133 263**	**3 331 049**	**3 328 650**	**3 467 531**	**3 638 426**	**3 761 409**
Moins : Part de l'impôt foncier versée aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	(160 987)	(146 000)	(146 000)	(152 000)	(158 000)	(165 000)
Total du soutien du gouvernement à l'apprentissage de base	**2 972 276**	**3 185 049**	**3 182 650**	**3 315 531**	**3 480 426**	**3 596 409**
Aide aux établissements postsecondaires	957 467	1 033 424	1 018 772	1 074 914	1 102 443	1 127 393
Soutien aux apprenants du niveau postsecondaire	118 553	147 205	125 203	140 755	142 705	155 205
Total du soutien à l'apprentissage des adultes	**1 076 020**	**1 180 629**	**1 143 975**	**1 215 669**	**1 245 148**	**1 282 598**
Programmes pour apprentis	10 727	14 223	15 027	16 281	15 603	15 603
Services de soutien du Ministère	29 318	29 664	29 098	29 530	29 706	29 706
Soutien à la prestation des programmes	76 277	84 415	85 183	87 432	88 457	88 457
Total des dépenses de programme	**4 164 618**	**4 493 980**	**4 455 933**	**4 664 443**	**4 859 340**	**5 012 773**
Frais de service de la dette						
Alberta School Foundation Fund	5 380	7 500	3 349	3 891	6 475	7 311
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 169 998**	**4 501 480**	**4 459 282**	**4 668 334**	**4 865 815**	**5 020 084**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(16)	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(2 704 774)**	**(3 199 736)**	**(3 108 132)**	**(3 258 397)**	**(3 390 947)**	**(3 500 113)**

* Assujetties à la Loi sur la gestion responsable des finances (*Fiscal Responsibility Act*), les dépenses de programmes incluent les paiements en espèces versés par la Province au titre de l'obligation découlant des régimes de retraite (qui seront officiellement remplacés par un régime distinct). Les dépenses de programmes n'incluent pas les changements annuels des engagements de retraite non capitalisés – opérations sans déboursé n'ayant aucune incidence sur les besoins d'emprunts. Ces augmentations (diminutions) annuelles sont les suivantes :

	28 040	52 188	57 344	65 386	73 271	82 816

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	Comparable 2000-01 Réel	Comparable 2001-02 Budget	Comparable 2001-02 Prévisions	2002-03 Estimations	2003-04 Objectif	2004-05 Objectif
	(en milliers de dollars)					
Recettes du Ministère	1 465 240	1 301 744	1 351 150	1 409 937	1 474 868	1 519 971
Redressement de la consolidation interministérielle	(107 587)	(71 400)	(70 400)	(103 800)	(125 800)	(125 800)
Recettes consolidées	**1 357 653**	**1 230 344**	**1 280 750**	**1 306 137**	**1 349 068**	**1 394 171**
Dépenses des programmes du Ministère	4 164 618	4 493 980	4 455 933	4 664 443	4 859 340	5 012 773
Redressement de la consolidation interministérielle	(1 000)	-	-	-	-	-
Dépenses consolidées des programmes	**4 163 618**	**4 493 980**	**4 455 933**	**4 664 443**	**4 859 340**	**5 012 773**
Frais de service de la dette du Ministère	5 380	7 500	3 349	3 891	6 475	7 311
Dépenses consolidées	**4 168 998**	**4 501 480**	**4 459 282**	**4 668 334**	**4 865 815**	**5 020 084**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(16)	-	-	-	-	-
Redressement de la consolidation interministérielle	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(2 811 361)**	**(3 271 136)**	**(3 178 532)**	**(3 362 197)**	**(3 516 747)**	**(3 625 913)**

DÉPENSES DIVISIONNELLES	Comparable 2000-01 Réel	Comparable 2001-02 Budget	Comparable 2001-02 Prévisions	2002-03 Estimations	2003-04 Objectif	2004-05 Objectif
	(en milliers de dollars)					
Apprentissage de base	3 041 223	3 260 159	3 255 847	3 389 106	3 558 664	3 675 506
Apprentissage des adultes	1 113 944	1 222 574	1 183 880	1 258 415	1 289 238	1 327 675
Apprentissage et formation dans l'industrie	14 831	18 747	19 555	20 813	17 913	16 903
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 169 998**	**4 501 480**	**4 459 282**	**4 668 334**	**4 865 815**	**5 020 084**